

Grandes lignes de la présentation de la Plateforme nationale au Sénégal

1997-2012 : Quinze ans d'évolution sporadique de la formation agricole et rurale au Sénégal

Atelier du Réseau FAR
à l'Hôtel Mansel, Yaoundé
20-22 novembre 2012

1

Plan de la présentation

(et résumé des dates repères de la SNFAR au Sénégal)

- 1997 : Remise en cause du système de formation agricole existant
- 1997-1999 : Consultations – Diagnostic – Consensus National sur la FAR
- 2000 : Arrêté de création du Comité National de Planification Stratégique de la FAR (CNPS/FAR) – Désignation d'un Conseiller Technique FAR du Ministre de l'Agriculture
- 2003 : Création du Bureau de la Formation Professionnelle Agricole (BFPA)
- 2004 : Vote de la LOASP intégrant les Orientations stratégiques/FAR
- 2005 : Atelier National FAR – SNFAR
- 2007 : BFPA désigné comme chef de file du Groupe Thématique (GT) sur le « Renforcement des Capacités » de la LOASP
- 2008 : Création du Réseau FAR Sénégal
- 2010 : Atelier Bilan d'Etape et mise à jour de la SNFAR
- 2011 : Mise en œuvre du Programme de Renforcement des Capacités (PRC)
- 2012 : Redynamisation du Réseau FAR Sénégal

Note : Les sigles sont indiquées dans les diapositives suivantes

2

1997 : La remise en cause

- Les centres et écoles d'agriculture financés par la coopération suisse depuis 1977 sont en crise d'effectifs et de modèle, notamment à cause de l'ajustement structurel.
- La Suisse décide de se désengager si une solution sénégalaise n'est pas trouvée.
- Le ministère de l'Agriculture met en place un groupe de réflexion élargi aux OP et instruit les centres et écoles d'en faire de même. Mission : **proposer une réforme globale et consensuelle du secteur de l'Enseignement Agricole.**
- La coopération suisse accepte de soutenir cette initiative et attend les conclusions des consultations.

3

1997-1999 : Les consultations nationales

- Les centres et écoles démarrent un processus interactif d'auto-évaluation interne en y associant les OP, les ONG, les élus locaux, les services déconcentrés, etc. Cela aboutit en quelque sorte à une ère des **Projets d'Etablissement.**
- Des missions de terrains sont lancées en vue de réunir des éléments de connaissance des contextes et environnements à considérer dans les réformes des établissements.
- **Séries d'ateliers régionaux et nationaux** de mise en commun et de validation sous la coordination du ministère en charge de l'agriculture.
- Un **atelier national** de validation de nouvelles orientations et stratégies de la formation agricole. Cet atelier est co-organisé par les ministères en charge de l'agriculture, de l'éducation et de la formation professionnelle, avec une participation importante des OP, des ONG, des élus, des bailleurs de fonds.
- Planification d'une nouvelle phase de coopération par la Suisse pour financer la mise en œuvre des orientations stratégiques.

4

2000 : La création du CNPS/FAR

- Le ministre de l'Agriculture publie en mars 2000 un arrêté créant le **Comité National de Planification Stratégique de la FAR** (CNPS/FAR) comme cadre de pilotage et de suivi participatifs des nouvelles orientations de FAR.
- Le ministre de l'Agriculture nomme un Conseiller Technique (CT) « Formation » pour matérialiser son engagement dans les orientations stratégiques concernant la FAR (OS/FAR).
- Le CT Formation travaille avec la coopération suisse pour mettre en place des Comités Régionaux FAR.

5

2003 : La création du BFPA

- Le **Bureau Formation Professionnelle Agricole** (BFPA) est créé au sein du ministère de l'agriculture. Le Conseiller Technique Formation en est le Chef.
- Le BFPA assure la tutelle des établissements de formation rattachés au ministère.
- Le BFPA assure le secrétariat du CNPS/FAR et coordonne la mise en œuvre des OS/FAR sur l'étendue du territoire.

6

2004 : L'avènement de la LOASP

- L'influence exercée par les OP a abouti à inscrire toutes les **Orientations Stratégiques (OS) de la FAR** dans la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP).
- La formation est reconnue comme **levier stratégique de développement des exploitations agricoles** à l'article 62 ; lequel recommande la mise en œuvre d'une SNFAR. *C'est une reconnaissance forte pour la FAR !*
- Le Droit à la Formation est consacré par l'article 63.

7

2005-2006 : Tenue de l'atelier SNFAR

- La **Stratégie nationale de FAR** (SNFAR) est officialisée lors d'un atelier national de mise à jour des OS/FAR initié par le BFPA.
- L'article 62 de la LOASP connaît un début de mise en application.
- Le PACD (projet de Promotion d'une Agriculture Compétitive et Durable) financé par l'AFD entre en vigueur et vient en renfort aux efforts de la coopération suisse. La SNFAR est érigée en composante et le BFPA doté de moyens d'actions.
- Création d'une revue (« Far-Infos ») de diffusion d'informations sur la FAR en direction d'une liste de nombreux destinataires.
- Des études et travaux en régions sont conduits pour vulgariser l'esprit et les OS/FAR de la SNFAR et appuyer les initiatives FAR à l'échelle des territoires.

8

2007 : Le BFPA en charge du Groupe Thématique « Renforcement des Capacités » de la LOASP

- Parmi les 7 Groupes thématiques (GT) institués pour accélérer la mise en application de la LOASP en élaborant les textes réglementaires, le BFPA est désigné comme chef de file de la thématique « **Renforcement des Capacités des acteurs du monde rural** ».
- Le processus et le consensus de 1999 sont validés et remis en selle.

9

2008-2009 : Création du Réseau FAR Sénégal dans un contexte de déclin de la vision FAR

- Se prévalant de sa légitimité reconnue dans la FAR, le BFPA organise un atelier de mise en place du Réseau FAR Sénégal sur financement du PACD (projet de Promotion d'une Agriculture Compétitive et Durable) et assure à titre provisoire la fonction d'animation du réseau.
- Des projets de statuts et règlement intérieur sont élaborés et des structures provisoires mises en place.
- Le Réseau FAR Sénégal, pays fondateur du Réseau International FAR depuis 2005, prend part aux activités trans-nationales.
- Le GT/RDC de la LOASP valide et propose trois projets de décrets d'application sur la Recherche, le Conseil Agricole et la Formation Agricole. Seule la Recherche a fait l'objet d'un décret signé. La formation agricole n'est pas reconnue malgré les propositions du GT et, en conséquence, la SNFAR n'est financée en tant que telle.
- Le PACD prend fin. Les deux animateurs du Réseau FAR quittent le BFPA et la fonction d'animation du réseau est transférée de fait vers l'ANCAR.

10

2010 : Bilan et mise à jour de la SNFAR

- Le nouveau Chef du BFPA lance un processus d'évaluation de la mise en œuvre de la SNFAR.
- Des retouches sont préconisées. La réforme du système éducatif agricole est proposée.
- Tenue de l'atelier national de mise à jour de la SNFAR. La léthargie et l'inefficacité du dispositif de formation professionnelle et technique agricole ressortent comme une préoccupation centrale.
- La formation continue des agents du ministère est reconnue d'importance majeure. La création d'un Institut National de FAR est fortement recommandée.
- Edition d'un Document actualisé de SNFAR.

11

2011 : Définition et mise en œuvre du PRC

- L'USAID mène une étude sur le renforcement des capacités institutionnelles du Sénégal et propose un appui au ministère de l'Agriculture pour la formation continue de ses agents.
- Le Ministre désigne le BFPA pour mettre en œuvre l'accord et exécuter le Programme. *Un atout pour la SNFAR !*
- Le BFPA en rapport avec les Directions Nationales du ministère élabore et valide le **Programme de Renforcement des Capacités** (PRC) des Agents impliqués dans la gestion des Politiques Publiques.
- La FAR prend place au cœur des stratégies, et des décisions de changements dans les principales directions du ministère, sous l'impulsion et la coordination du BFPA. *Une première !*
- Des formations stratégiques sont organisées et des dispositions prises pour favoriser les changements institutionnels promus.

12

2012 : Redynamisation du réseau FAR (ou Plateforme nationale) au Sénégal

- Le secrétariat exécutif du Réseau FAR participe à un état de situation de la Plateforme du Sénégal et des enjeux. Des moyens pour relancer la dynamique sont proposés.
- Les acteurs mettent en place un « Comité intérimaire » (CI) constitué autour du BFPA en vue de relancer la dynamique de réseau et de préparer une AG.
- Le CI initie et coordonne des missions en région pour réactiver les initiatives FAR et préparer les acteurs locaux à organiser leur participation à la future AG du réseau.
- En parallèle, le CI désigne une délégation qui participe à la 1^{ère} AG en présentiel du Réseau international FAR à Yaoundé.

13

Conclusion

- Impératif de changement perçu et partagé par tous les acteurs de la formation agricole au sortir de la crise de l'ajustement structurel.
- Exigence des acteurs non étatiques, surtout ceux qui incarnent la demande, de jouer un rôle dans le système d'acteurs de la FAR.
- Prise de conscience de l'Etat par son adhésion au consensus et son engagement à s'acquitter de ses responsabilités dans la FAR.
- Absence de financement durable de la stratégie nationale de FAR (SNFAR).
- Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des orientations consensuelles, notamment du fait des changements nombreux et fréquents de ministres de l'Agriculture et de personnes aux postes de responsabilité au sein du ministère.

14